Accusé de réception en préfecture 030-213001357-20230119-DE007-2023-DE Date de télétransmission : 24/01/2023 Date de réception préfecture : 24/01/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Délibération n°007-2023

Demande d'affiliation au Centre de Gestion du Gard

	re de Cons municipaux	
En exercice	Présents	Votants
25	16	19
Date	de convoc	ation
13	3 janvier 20	23
Secr	étaire de se	éance
Sébas	stien ANDE	VERT

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents: Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christian ALEX

<u>Procurations</u>: Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER; Claude CADENAT à Frédéric MARTIN, Christophe RENAUD à Christian ALEX.

<u>Absents</u>: Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe, déléguée au personnel communal

La commune adhère au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard (CDG 30) depuis la loi du 26 janvier 1984 fixant le statut général de la fonction publique territoriale.

Le CDG 30 a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : il s'agit d'un établissement public rattaché au Département, qui vient donc renforcer son action en matière de logement et accompagner les publics. Il emploie 27 agents, dont 23 salariés de droit public et 4 fonctionnaires territoriaux mis à disposition par le Département.

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est préalablement nécessaire à l'acceptation d'une demande d'affiliation : il peut en effet être fait opposition par les deux tiers des adhérents représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés, ou par les trois quarts des adhérents représentant les deux tiers des fonctionnaires.

Il est proposé d'approuver l'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement, qui prendrait effet au 6 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 2, 7 et 30, Vu la demande d'affiliation de l'Agence Départementale de l'habitat et du Logement au CDG 30, par délibération du conseil d'administration du 4 janvier 2023,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, à la date du 6 mars 2023.

Le Secrétaire de séance, Sébastien ANDEVERT

Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr